

## HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 30 AVRIL 2018

Le 30 avril 2018 s'est tenue la CAPA pour l'accès à la hors-classe du corps des agrégés. Les enjeux étaient importants avec la mise en place du PPCR et du nouveau barème. En effet, qui dit nouveau barème dit nouvelles modalités et nouvelles habitudes de gestion. Il a donc fallu expliquer au rectorat - et à d'autres syndicats moins au fait de la réforme - ces nouvelles modalités et les faire appliquer. Deux changements essentiels sont à noter :

Tout d'abord **le poids accordé à l'ancienneté dans l'échelon et dans la carrière**. Le nouveau barème permet le passage quasi automatique des collègues à la hors-classe dès lors qu'ils ont atteint la 3<sup>e</sup> année du 11<sup>e</sup> échelon (c'est à ce moment de la carrière que le reclassement apporte un bénéfice financier). C'est un mandat que le SNES défend depuis longtemps, **la hors-classe pour tous**, comme outil de revalorisation de la carrière de tous les personnels, qui se concrétise.

Les grincements de dents ont été nombreux. Du côté de l'administration, il est parfois difficile d'accepter de perdre la main sur un outil de management qui permettait de tenir une épée de Damoclès au dessus de la tête des collègues, en particulier de ceux qui ont refusé d'appliquer docilement un certain nombre de réformes ces dernières années ou d'accepter le nouvel autoritarisme des chefs d'établissement. C'est surtout la preuve si besoin était que la revalorisation des fonctionnaires est possible ! Et qu'elle est un combat qu'il faut mener pour tous ! Le nombre de promotions possibles à la hors-classe nous donne d'ailleurs raison sur cette campagne : contrairement à ce qu'affirmaient FO et la CGT, le nombre de promotions cette année est supérieur à celui de l'an dernier, avant la mise en place du PPCR.

Nous ne partageons pas non plus la vision du SNALC, non signataire du PPCR, qui réclame que la hors-classe ne récompense que "les collègues hors norme" et rechigne à voir récompenser des carrières de 40 ans au service de l'éducation nationale ! Nous refusons de tomber dans le discours ambiant qui consiste à laisser penser que seuls quelques uns méritent d'être mieux payés que les autres et que la revalorisation n'est pas un combat à mener pour tous ! Le SNES continuera de défendre les intérêts de tous les collègues avec la même ardeur.

D'autre part, **l'avis recteur donné cette année devrait être pérenne jusqu'à la promotion à la hors-classe**, comme le sera désormais celui issu des 3<sup>e</sup> « rendez-vous de carrière » des collègues au 9<sup>e</sup> échelon avec un an d'ancienneté. Si le SNES a regretté que cette nouvelle disposition n'ait pas été expliquée aux collègues par l'administration, il a aussi signalé la nécessité de changer de stratégie dans l'attribution des avis : les avis EXC (dans la proportion de 10 %) et les avis TS (45 %) doivent être répartis sur tous les échelons pour que dans les années futures des cohortes entières ne se retrouvent pas sans avis EXC ou TS et puissent bénéficier des effets du barème. Enfin le poids de l'ancienneté dans la carrière modère fortement dans le nouveau système le poids des avis Recteur dès le 11<sup>e</sup> échelon.

Le barème a donc permis d'inscrire 132 collègues sur 659 promouvables (20 %), dont 97 au 11<sup>e</sup> échelon et 35 au 10<sup>e</sup> échelon. À égalité de barème, nous avons obtenu que la note pédagogique (réévaluée à notre demande pour les collègues dont la note était trop ancienne) départage les collègues comme le préconise la note de service ministérielle.

**La CAPN de promotion se tiendra les 4 et 5 juillet 2018.** Pour les collègues proposés à la CAPN, faites-nous parvenir votre fiche syndicale si vous ne l'avez pas encore fait.